



## **ANNEXE financière 2011 à la convention cadre entre le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et l'Etat 2010 – 2012**

Vu la convention cadre signée le 15 mars 2010 entre le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et l'Etat pour la période 2010 – 2012 ;

Article 1 : conformément aux dispositions de l'article 6.2 de la convention cadre visée ci dessus, pour l'année 2011, l'annexe financière prévisionnelle annuelle s'établit à un total de 800M€.

Article 2 : le détail de cette annexe figure dans le tableau ci-joint.

Fait à Paris, le 18 janvier 2011,  
En trois exemplaires.

Pour l'Etat :

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de  
la Santé,

Xavier BERTRAND

La ministre auprès du ministre du  
Travail, de l'Emploi et de la Santé,  
chargée de l'Apprentissage et de la  
Formation professionnelle

Nadine MORANO

Pour le fonds paritaire de sécurisation des  
parcours professionnels :

Le Président, Djamal TESKOUK

Le Vice-Président, Francis DA COSTA

**ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE ETAT-FPSPP AU TITRE DE L'ANNEE 2011 (en M€)**

Missions	Article de la convention-cadre	Actions	Types d'opérations	Annexe financière prévisionnelle 2011 Convention FPSPP - Etat 2011			
				FPSPP	ETAT	FSE	TOTAL
Qualification et requalification des salariés et DE	art 3-1 axe 1	Faciliter le maintien dans l'emploi et la qualification ou la requalification des salariés	Actions engagées préalablement à des actions de formation, périodes de professionnalisation, CIF, VAE, formation dans le cadre du chômage partiel	73 000		22 000	95 000
	art 3-1 axe 2	Financer l'accès des demandeurs d'emploi à des formations répondant à un besoin du marché du travail identifié à court ou moyen terme	POE, formations visant à répondre à des besoins identifiés par les branches professionnelles, CTP/CRP, contrats de professionnalisation pour des publics cibles, formations des DE à la création ou reprise d'entreprise	99 300		65 000	164 300
	art 3-1 axe 3	Acquisition d'un socle de connaissances et de compétences pour l'ensemble des actifs, salariés ou demandeurs d'emploi	Socles de compétences transférables, savoir de base, lutte contre l'illettrisme	94 000		13 000	107 000
	art 3-1 axe 4	Projets territoriaux interprofessionnels ou sectoriels	Projets partenariaux interprofessionnels ou sectoriels portés par les OPCA et/ou les OPACIF	40 000		0	40 000
	art 3-2	Développement des contrats et périodes de professionnalisation	Contrats et périodes de professionnalisation	290 000		0	290 000
Péréquation	art 3-2	Développement du congé individuel de formation	Congés individuels de formation	60 000		0	60 000
	art 3-2	Mise en œuvre de la portabilité du DJF	droit individuel à la formation portable	20 000		0	20 000
Service dématérialisé	art 3-3	Politique d'information et d'orientation	Nouveau service dématérialisé d'information et d'orientation	5 000		0	5 000
	art 3-4	Mesures d'accompagnement à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi	Mesures d'accompagnement à la qualification et requalification des salariés et DE	18 200		0	18 200
	art 3-5	Evaluation	Evaluation	500		0	500
<b>TOTAL</b>				<b>700 000</b>		<b>100 000</b>	<b>800 000</b>

Handwritten signature and initials in blue ink, located at the bottom right of the page.